



**RETOURNER LES RÉPONSES À:  
RETURN RESPONSES TO:**

Réception des soumissions de TPSGC  
Place Bonaventure, 7<sup>e</sup> étage  
Portail Sud-Est  
800 rue De la Gauchetière Ouest  
Montréal, Québec, Canada  
H5A 1L6

PWGSC Bids Receiving Unit  
Place Bonaventure, 7th Floor  
South-East Portal  
800 De la Gauchetière St. W  
Montreal, Quebec, Canada  
H5A 1L6

**MODIFICATION DE L'INVITATION  
SOLICITATION AMENDMENT**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the solicitation remain the same.

**Commentaires – Comments :**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur / de l'entrepreneur  
Vendor / Firm Name and Address**

Direction des programmes spatiaux  
(Division MTD)  
6767 route de l'Aéroport  
Longueuil (Québec) Canada  
J3Y 8Y9



<b>Sujet – Titre</b> <b>Systeme de reservation d'antennes (SRA) multi-mission pour l'Agence spatiale canadienne (ASC)</b>	
<b>N° de l'invitation - Solicitation No.</b> 9F044-14-0934	<b>N° modif. - Amendment No.</b> 008
<b>N° de référence du client - Client Reference No.</b> 9F044-14-0934	<b>Date</b> 30 septembre 2015
<b>N° de réf. de SEAG - GETS Ref. No.</b>  PW-15-00690227	
<b>N° de dossier - File No.</b> 9F044-14-0934	<b>N° CCC - CCC No./ N° VME-FMS No</b> S/O
<b>L'invitation prend fin - Solicitation Closes :</b>  <b>à – at :</b> 14:00 heures <b>Le – On :</b> Jeudi 8 octobre 2015	
<b>Fuseau horaire Time Zone</b> Heure avancée de l'Est (HAE)	
<b>F.A.B. F.O.B :</b> <b>Usine - Plant :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input type="checkbox"/> <b>Autre - Other :</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Adresser toutes questions à - Address Enquiries to:</b>  Pierre Letendre	<b>Id de l'acheteur - Buyer Id</b> 205mtd
<b>N° de téléphone - Telephone No. :</b>  450-926-5173	<b>Adresse Courriel - E-mail address :</b> pierre.letendre@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<b>Destination - des biens, services et construction - Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> Agence spatiale canadienne 6767 route de l'Aéroport Longueuil (Québec) Canada J3Y 8Y9	
<b>Instructions :</b> Voir aux présentes <b>Instructions :</b> See Herein	
<b>Livraison exigée - Delivery Required</b>  Voir aux présentes	<b>Livraison proposée - Delivery Offered :</b>
<b>Raison sociale et adresse du fournisseur / de l'entrepreneur Vendor / Firm Name and Address</b>  <b>N° de téléphone - Telephone No.:</b> <b>N° de télécopieur - Facsimile No.:</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TITRE DU PROJET**

### **Systeme de reservation d'antennes (SRA) multi-mission pour l'Agence spatiale canadienne (ASC)**

Cette modification numéro 008 consiste en des réponses à des questions supplémentaires soulevées par des soumissionnaires potentiels en date du 29 septembre 2015 (Section 1).

**LES AUTRES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT LES MÊMES.**

\*\*\*\*

## **MODIFICATION 008 - SECTION 1 : RÉPONSES À DES QUESTIONS REÇUES**

- 56. Section 1.2 de la DDP : Une clarification est demandée quant à la définition du terme "utilisateur du client" laquelle va au-delà des employés du Gouvernement du Canada. Une inquiétude est soulevée quant à la possibilité que le SRA puisse être utilisé par des entrepreneurs ou experts-conseils embauchés par le Gouvernement du Canada ce qui pourrait potentiellement permettre à des compétiteurs du soumissionnaire de pouvoir utiliser le SRA.**

*Réponse: Il est effectivement possible, quoique peu probable, que des compétiteurs puissent un jour utiliser le SRA si ceux-ci sont embauchés par le Gouvernement du Canada pour appuyer celui-ci dans l'opération de certaines missions, d'où cette inclusion dans définition du terme "utilisateur du client". Si jamais tel était le cas, les entrepreneurs ou les experts-conseils en question n'auraient pas accès à la propriété intellectuelle ayant été utilisée pour développer le SRA, mais uniquement à l'interface logicielle elle-même et aux manuels de l'utilisateur. De plus, tout expert-conseils ou entrepreneur embauché par le Gouvernement du Canada est tenu à la confidentialité en vertu d'un accord de non-divulgation. Par conséquent, les intérêts commerciaux de l'entrepreneur retenu pour développer le SRA sont protégés adéquatement.*

**57. Le Canada peut-il fournir un lien vers les dispositions relatives à l'intégrité mentionnées dans la DDP?**

Réponse : *Les dispositions de TPSGC relatives à l'intégrité sont disponibles à l'adresse suivante :*

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/20#dispositions-relatives-a-l-integrite>

**58. Le Canada peut-il fournir le texte associé aux besoins d'assurance énumérés dans la clause 7.12?**

Réponse :

*Le libellé de la clause G1005C (2008-05-12) en référence dans la clause 7.12 est le suivant :*

*« L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. »*

**59. L'article 7.1.1 stipule que l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou le deux...incluant des logiciels sous licence. Cela veut-il dire que le Canada peut acquérir un item en vue de s'en servir comme bon lui semble ou obtient-il le droit d'utiliser de tels logiciels sans aucune restriction ?**

*Réponse : Tout logiciel sous licence (ou tout autre item) acheté de l'entrepreneur du SRA retenu en tant qu'option sera uniquement utilisé dans le cadre de l'opération du SRA et pour aucune autre application. En un tel cas, les conditions de la licence du logiciel sous licence en question, acquis en tant qu'option, doivent être compatibles avec les conditions des licences exigées par le Canada en vertu du contrat du SRA.*

**\*\*\*FIN DE LA MODIFICATION 008\*\*\***